



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.6/2003/4
16 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité agricole

Section spécialisée de la normalisation
des plants de pommes de terre

Trente-troisième session, 26-28 mars 2003, Genève

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

ANNEXE I: LISTE DES PARASITES À CONTRÔLER
SUR LE MATÉRIEL NUCLÉAIRE (OU INITIAL)

Note du secrétariat: La proposition ci-après présente une définition du matériel initial ainsi que la liste des parasites à contrôler sur ce matériel.

Modification et addition proposées à l'annexe I.2

2. Ces plants de pommes de terre doivent être cultivés à partir de matériel initial officiellement certifié qui a été soumis à des essais selon les méthodes appropriées. Tout le matériel détenu en tant que matériel initial doit être exempt au minimum des parasites suivants:

Viroïde des tubercules en fuseau de la pomme de terre
Clavibacter michiganensis spp. *Sepodonicus* (pourriture bactérienne)
Ralstonia solanacearum (pourriture brune)
Erwinia spp.
Virus X, Y, S, M et A de la pomme de terre
Virus E (enroulement) de la pomme de terre

Définition additionnelle proposée pour l'annexe VII

Matériel initial

Microplantes initiales ayant subi des tests de détection d'agents pathogènes, produites et conservées au titre d'un programme de contrôle officiel.
